Bull. aux Congrès

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE

LES QUESTIONS AGRICOLES

DEVANT LE CONGRÈS DE PARIS

1° Rapport de M. A. JAUBERT
Ingénieur agronome Député

2° Rapport de M. Raoul AUBAUD
Député

3° Discours de M. Henri QUEUILLE
Député, Ancien Ministre

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll. 8° 468 (1931-1)

COMITE EXÉCUTIF
17, Rue de Valois — Paris (1er)

DON
JACQUES KAYSER

000115624

CONGRÈS DE PARIS
5-8 Novembre 1931

Les Questions Agricoles

RAPPORT

présenté par

M. A. JAUBERT
Député

Il y a deux ans, à Reims, l'an dernier à Grenoble, nous avions eu l'honneur de vous présenter les articles principaux d'une politique agricole et agraire qu'il est urgent d'instaurer si l'on veut sauver l'agriculture française.

Pour atténuer notre crise agricole, qui n'est qu'un des aspects localisés de la crise économique mondiale, nous avions essayé d'indiquer et de préciser, sans vains développements, les remèdes nécessaires.

La crise est-elle en voie de régression, de stabilisation ou de progrès ? Les gouvernements, le Parlement ont-ils, dans la mesure où ils le pouvaient, suivi cette politique et appliqué ses remèdes ? Si nos solutions n'ont pas prévalu, d'autres plus heureuses ont-elles été trouvées et mises en pratique ?

Telles sont les trois questions essentielles qu'il faut poser et auxquelles il convient de répondre au seuil de ce débat.

La crise agricole n'a fait, hélas ! en se généralisant que croître en intensité et ses conséquences deviennent de plus en plus dangereuses pour la vie

économique du pays au fur et à mesure qu'elle pénètre de la surface à la profondeur.

Aujourd'hui presque toutes les branches de la production animale et végétale sont touchées et aucun symptôme favorable ne permet de fixer une limite précise à l'aggravation d'une situation chaque jour plus angoissante.

Crise de l'élevage, crise des produits laitiers et de la laine, crise de nos cultures industrielles : houblon, lin, chanvre et chicorée, crise viticole, crise de nos productions forestières, maraîchères, fruitières et florales. Pour deux produits seulement, le blé et la betterave, la position semble moins alarmante, mais ce n'est là qu'une apparence trompeuse et momentanée résultant du déficit des deux dernières récoltes beaucoup plus peut-être qu'à certaines mesures d'ordre législatif et d'économie dirigée.

Certes, nous reconnaissons combien est difficile entre toutes la tâche qui incombe aux pouvoirs publics chargés de résoudre ces problèmes nombreux et délicats. Nous comprenons l'embarras de ceux qui, ayant imprudemment prédit et chanté la prospérité générale, se voient à cette heure obligés de lutter contre la misère. Leurs erreurs d'hier ne sont une garantie de clairvoyance ni pour aujourd'hui, ni pour demain. Mais notre Parti s'honore de ne pas se réjouir de ces erreurs quand le pays souffre. Il repousse et dédaigne cette facile satisfaction comme il écarte de ses préoccupations les critiques systématiques et stériles. Aux difficultés que n'avaient pas prévu ceux qui l'accusent si légèrement de se désintéresser des questions économiques, il opposera ses solutions constructives et affirmera toujours sa volonté de joindre son effort réalisateur aux efforts de tous, pour le salut de l'agriculture, industrie vitale de la nation. (*Applaudissements.*)

Mais pour travailler avec profit, encore faut-il savoir ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Nous

allons donc rapidement l'indiquer en suivant les questions dans l'ordre que nous avions adopté l'an dernier dans notre rapport.

ORGANISATION DE LA VENTE, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA CONSERVATION DES PRODUITS DU SOL

Nous avions demandé l'organisation d'un service de statistiques et de renseignements techniques et commerciaux au Ministère de l'Agriculture susceptibles de donner aux agriculteurs une documentation rapide et sûre en ce qui concerne les cours des produits et leur présentation sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Des crédits importants ont été ouverts pour créer ce service économique et une somme de 30 millions a été votée pour l'établissement de la statistique générale agricole. On ne semble pas s'être hâté pour utiliser ces crédits.

Coopératives

Les projets gouvernementaux et les contre-projets d'initiative parlementaire établissant le statut fiscal des coopératives n'ont pas encore été discutés. Aucun ne nous donne pleine satisfaction. Les associations commerciales continuent à faire aux uns et aux autres la plus vive opposition et bien que M. Tardieu ait proclamé qu'en dehors de l'organisation coopérative il n'y a point de salut, le gouvernement semble peu pressé de voir s'ouvrir devant la Chambre un débat qui promet d'être passionné.

On parle aussi, bien souvent, de la nécessité d'un stockage compensateur et régulateur des cours, mais le Ministre est dépourvu de crédits importants pour la construction des magasins et silos coopératifs et on se contente d'un stockage de fortune chez l'agri-

culteur. Il eut été préférable d'adopter et d'appliquer les mesures prévues par les parlementaires du Parti dans la proposition de loi qu'ils ont déposée dès juin 1929.

En ce qui concerne les coopératives nous vous proposons de renouveler les vœux émis à vos précédents Congrès qui sont les suivants :

Coopératives

1° Que par tous les moyens soient encouragées la création de syndicats et coopératives agricoles et la réalisation de leur liaison avec les coopératives de consommation par l'institution, sur le plan national, de comités économiques communs et ensuite, sur le plan international, par des ententes destinées à assainir les marchés, à régulariser la production et la consommation sous la direction et le contrôle d'un comité de représentation de tous les organismes collectifs des producteurs et des consommateurs siégeant à la Société des Nations ;

2° Que dans le bref délai possible soit établi le statut complet qui règlera leur situation légale.

Statut fiscal

En ce qui concerne leur statut fiscal :

Considérant que le projet gouvernemental récemment déposé ne donne pas aux coopérateurs les garanties nécessaires, qu'il est incomplet, obscur, difficile, sinon impossible à appliquer et tend, non à élargir la coopération, mais à limiter dans toutes ses opérations, qu'il n'améliore pas sa condition mais la rend encore plus précaire, et ne tient pas les promesses faites si souvent par les Ministres devant la Chambre et notamment lors de l'interpellation de nos amis André Hesse et Daladier,

Votre Commission vous propose de demander aux élus parlementaires de repousser ce projet et d'approuver à nouveau les propositions votées par

vous à Reims (1), lesquelles réclament pour toutes les coopératives réglées par la loi du 5 août 1920, y compris les coopératives d'achat en commun et d'approvisionnement et à leur union :

a) L'exonération complète de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de la taxe sur le chiffre d'affaires ainsi que de toutes taxes de remplacement, en se basant uniquement sur les conditions mêmes du fonctionnement des sociétés et non pas sur la nature des opérations de transformation effectuées par certaines d'entre elles ;

b) L'exonération de l'impôt foncier pour tous les immeubles appartenant à ces coopératives et à leurs unions et nécessaires au fonctionnement de la Société.

Equipement technique et commercial des coopératives

Considérant que la crise agricole, par suite de l'organisation insuffisante de l'agriculture se manifeste aussi bien en période de récolte excédentaire qu'en période de récolte déficitaire et qu'il est donc indispensable de procéder à l'aide d'organismes d'approvisionnement, à la création de stocks compensateurs et par suite régulateurs de prix,

Votre Commission reprenant le vœu émis par vous à Reims et à Grenoble et regrettant que le Gouvernement n'ait pas su ou voulu s'en inspirer plus tôt dans ses projets sur l'outillage national, vous propose de demander aux parlementaires d'obtenir :

a) Une augmentation des crédits mis à la disposition du Service du Génie rural afin de permettre l'octroi de subventions beaucoup plus larges pour la construction des bâtiments et l'achat du matériel nécessaire aux syndicats et aux coopératives ;

b) Un relèvement de la dotation du crédit agricole affectée à l'attribution des avances et une

---

(1) Et à Grenoble en 1930.

réduction sensible de leur taux afin de permettre, par exemple, l'édification de silos collectifs régulateurs qui ne grèvent pas de frais excessifs la conversion des produits (500 millions étaient prévus à cet effet dans le plan d'outillage national du Groupe radical-socialiste).

c) La création d'un fond de crédit et d'assurance à l'exportation qui serait géré par la Caisse nationale du Crédit agricole et sur lequel seraient prélevées des avances consenties aux groupements agricoles se livrant à ces opérations (200 millions d'avance et 50 millions de subventions auxdits groupements étaient prévus dans le projet sur l'outillage économique du Groupe radical-socialiste).

REGLEMENTATION DES BOURSES ET MARCHES ET LUTTE CONTRE LA SPECULATION

Quelques modifications heureuses, mais insuffisantes, ont été apportées dans le fonctionnement de la Bourse du Commerce en ce qui concerne la cotation des céréales et de leurs dérivés, mais nous attendons encore la réorganisation profonde que nous avons préconisée qui interdira les achats fictifs et les ventes à découvert et obligera toutes ventes à être suivies de livraison effective ou de la remise d'un titre garanti comme un warrant.

TRANSPORTS

Nous avions souhaité une meilleure utilisation du matériel et un abaissement des tarifs et des impôts. On nous a presque menacés d'une augmentation des barèmes alors que certains d'entre eux, par suite de la baisse des prix de gros, deviennent prohibitifs.

RÉGIME FISCAL

Nous avions émis le vœu que des mesures soient prises tendant à l'exonération des droits et taxes de succession en ligne directe du petit bien de famille rural et artisanal et à une réduction sensible des droits de mutation. Le Parlement est entré dans cette voie ; mais la résistance du Ministre du Budget n'a pas permis de donner à la réforme l'importance que nous souhaitions.

IMPOSITIONS COMMUNALES ET DEPARTEMENTALES

Le Gouvernement a déposé, le 30 mars 1931, un projet de loi portant réforme des finances départementales et communales, qui n'a pas encore été rapporté (1). Il ne contient d'ailleurs que bien peu de dispositions vraiment intéressantes pour nos communes rurales et établit, par contre, en ce qui concerne les lois d'assistance, des procédures d'attribution pour les prestations et les allocations qui peuvent entraîner des dépenses supplémentaires susceptibles de peser sur les budgets départementaux et communaux et de faire disparaître l'économie de la réforme.

Ce n'est point là ce que nous demandions et qu'attendent les municipalités de nos campagnes pour apporter une aide sérieuse à leurs budgets, chaque jour grossis de dépenses nouvelles sans contrepartie de recettes.

---

(1) Ce projet a été étudié par les commissions compétentes mais leurs rapports sauf celui de la commission d'administration générale, ne sont pas encore publiés et il est certain que la question ne viendra pas en discussion avant la fin de la législature, la majorité ayant fait perdre un temps précieux à la Chambre à discuter la réforme électorale.

Notre ami Queuille nous l'a montré clairement dans l'exposé si documenté qu'il a fait à Lyon au cours des fêtes organisées à l'occasion du jubilé du Président Herriot.

TRAVAUX DE GENIE RURAL

Electrification

Nous avions demandé le relèvement du maximum de dépenses subventionnelles par habitant, le maintien du taux de la subvention de 50 % en faveur de l'électrification des écarts et l'abaissement à 2 % du taux des avances du Crédit agricole.

Le Ministre de l'Agriculture vient de diminuer le taux de 50 % et de le ramener par un moyen indirect entre 40 et 45 % en même temps qu'il déduisait du montant des dépenses subventionnelles la contribution financière du concessionnaire.

Des crédits importants pour l'électrification ont été votés et une somme de 120 millions a été inscrite dans la petite tranche du programme de l'outillage national votée avant la séparation des Chambres. Mais tout cela — et nos amis parlementaires l'avaient prévu et dit — est insuffisant non seulement pour faire face aux engagements de subventions déjà contractés, mais même pour payer la part de l'Etat dans les travaux réellement exécutés (1).

La plupart des entrepreneurs se voient contraints de recourir aux banques pour se procurer leurs fonds de trésorerie et paient ainsi des intérêts considérables.

---

(1) Les crédits votés au titre de l'outillage national (300 millions) en décembre 1931 ne permettront que de liquider le passif et non d'entreprendre des travaux nouveaux importants.

A la date du 1er février 1932 ces crédits ne suffisaient même plus à payer les subventions octroyées et correspondantes à des travaux exécutés.

Devant cette obligation onéreuse, ils majorent les prix de construction lors des ajudications, et les collectivités d'électrification, les usagers et l'Etat lui-même sont, en définitive, victimes de ces errements. Il convient, sans retard, d'y mettre un terme, car ils aboutissent soit à des négligences dans les travaux, soit à des majorations de dépenses, c'est-à-dire toujours à des situations nuisibles aux intérêts généraux du pays.

FORCES HYDRAULIQUES ET ELECTRIQUES

Nous avions signalé, l'an dernier, l'absence d'une politique vraiment rationnelle de la production, du transport, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie électrique ainsi que les agissements inadmissibles des concessionnaires vis-à-vis des collectivités concédantes. Les observations présentées tant à la Chambre qu'au Sénat, au cours de cette année, les demandes d'interpellation déposées, mais non encore discutées, ont démontré l'étendue du problème, sa gravité et l'urgence de prendre, sans retard, les mesures nécessaires pour faire cesser certaines de ces pratiques aussi contraires à la loi que nuisibles à la prospérité nationale.

ADDUCTIONS D'EAU

Vingt mille communes en France sont encore dépourvues d'un réseau de distribution d'eau. Nous avions à Grenoble indiqué qu'il ne fallait pas compter seulement pour réaliser cette œuvre considérable sur le produit du pari mutuel et des jeux. Le programme d'outillage national de nos amis Palmade, Queuille et de moi-même prévoyait 2 milliards 300 millions en faveur de ces travaux alors que les deux premiers projets du Gouvernement ne leur allouaient aucun crédit. Sur l'observation réitérée qui lui en a été faite, le Gouvernement a enfin consenti à ins-

crire 120 millions dans la tranche votée il y a quelques mois. Mais c'est là un crédit même insuffisant pour faire face à une fraction importante des subventions à allouer aux projets actuellement en instance de subventions au Ministère de l'Agriculture (1).

CHEMINS VICINAUX ET RURAUX

Le chemin vicinal et surtout le chemin rural et d'exploitation est le véritable outil économique de l'Agriculture. Sans lui, les bâtiments d'habitation et d'exploitation seraient sans valeur et sans valeur seraient les terres dans tous les départements où des points d'eau nombreux ont permis la dispersion des cultivateurs en petits groupements de fermes et en fermes isolées. Et cependant les différents programmes d'outillage national présentés par les Gouvernements ne prévoient rien pour leur construction et leur amélioration.

Dans le budget du Ministère de l'Intérieur, sur l'insistance de notre ami Antoine Borrel, un petit crédit a été inscrit pour désenclaver les villages. Mais, ce crédit est nettement insuffisant et à cette heure d'innombrables projets sont en instance place Beauvau. Cette situation ne peut se perpétuer.

Quant aux chemins ruraux, et d'exploitation, le crédit dont dispose en leur faveur le Ministère de l'Agriculture est manifestement trop limité pour satisfaire aux demandes et permettre un relèvement du taux de la subvention.

Au cours de la discussion du dernier budget de

---

(1) De même que pour l'électrification les crédits ouverts (300 millions) dans la loi sur l'outillage national votée en décembre 1931 serviront beaucoup plus à liquider le passif qu'à entreprendre des travaux nouveaux.

A la date du 1er février 1932 ces crédits étaient épuisés et le passif n'était pas couvert.

l'Agriculture et conformément au vœu émis au Congrès de Grenoble, j'ai demandé que ce taux soit porté de 30 % à 50 % et que le taux des avances soit ramené de 2,85 % à 1 %. M. le Ministre de l'Agriculture a repoussé ma requête en alléguant que le sacrifice serait trop grand pour l'Etat et que, d'autre part « en devenant excessive, la subvention risquerait de devenir immorale en réduisant par trop les efforts des intéressés ».

La réponse surprendra certainement les intéressés autant qu'elle nous a surpris car ils n'ignorent pas que ladite subvention est plus de deux fois moins élevée que celle actuellement accordée pour la construction de toutes les autres catégories de chemins.

Il semble, d'ailleurs, qu'on se refuse systématiquement, dans certains milieux, à accorder aux chemins ruraux, l'importance primordiale qu'ils ont et qu'ils méritent d'avoir dans la vie agricole (1).

Peut-être est-ce tout simplement parce que leur construction, en n'incorporant que de la main-d'œuvre toujours locale et souvent donnée volontairement par les usagers et des matériaux d'empierrement

---

(1) Au cours de la discussion de la loi sur l'outillage national, nous avons réussi à faire voter 60 millions en faveur des chemins ruraux grâce à un amendement que nous avons déposé et soutenu avec nos amis parlementaires du parti.

Nous avions demandé en même temps que les taux de subventions de l'Etat fussent les mêmes que ceux pour la construction des chemins vicinaux sans pouvoir descendre en dessous de 30 %.

Cette proposition, combattue par le Gouvernement, ne fut pas votée. Nous l'avons reprise le 8 mars 1932 au cours de la discussion du budget de l'Agriculture et avons été assez heureux pour obtenir que désormais les subventions sans descendre au-dessous du taux actuel habituellement appliqué, pourraient être majorées suivant la valeur du centime superficiel.

trouvés sur place, n'intéresse pas la grande entreprise et les consortiums industriels au même titre que l'électrification et les adductions d'eau. Aussi ne lui consacre-t-elle aucune de ces imageries et de ces articles laudatifs dont elle est si prodigue à l'égard d'autres œuvres de génie rural. Le chemin rural est un pauvre qu'on veut laisser à sa médiocrité puisqu'elle n'est susceptible d'apporter aucun bénéfice substantiel à ceux qui ne découvrent le paysan qu'au moment où ses besoins se concrétisent en affaires productives.

Mais nous ne laisserons pas le réseau de nos chemins ruraux sacrifié ainsi. La Confédération des Associations Agricoles françaises, en son Congrès de Vichy, vient de prendre sa défense. Elle a marqué nettement son désir de le voir, à l'avenir, mis en tête des grands travaux nationaux à exécuter d'urgence. Nous croyons savoir que le Ministre a ouvert une enquête auprès de ses Services pour se rendre compte de l'œuvre à accomplir. Nous enregistrons ce geste avec plaisir. Puisse-t-il être suivi de réalisations prochaines ! (1)

POLITIQUE DU LOGEMENT RURAL

C'est en vain que nous avons demandé dans notre dernier Congrès de nombreuses modifications à la loi Loucheur, pour la rendre véritablement applicable à l'agriculture. Rien n'a été fait pour nous donner satisfaction. Les subventions et les avances accordées

(1) Nos amis parlementaires du parti, notamment MM. Queuille, Jaubert, Chevrier, Augé, etc., ont réussi à obtenir que dans la loi sur l'outillage National un crédit de 40 millions soit réservé aux désenclavements des villages, et un autre de 60 millions en faveur des œuvres de génie rural notamment des chemins ruraux alors que le projet gouvernemental ne prévoyait rien pour ces objets.

par priorité aux logements ruraux sur le tiers des crédits ouverts chaque année, demeurent pour une large part sans utilisation et sont réparties en fin d'année sur les logements urbains. La loi est devenue, faute de dispositions simples et pratiques, un nouveau facteur de la désertion des campagnes.

Aussi votre commission vous propose-t-elle de renouveler le vœu déjà émis lors de vos deux derniers Congrès :

1° Que la priorité sur le tiers des crédits accordés au programme de constructions rurales pour son exécution ne s'entende pas du programme annuel mais de l'ensemble du programme quinquennal, c'est-à-dire que les crédits réservés, non utilisés une année, soient reportés sur les années suivantes ou mieux encore qu'ils soient versés en dotation à la Caisse Nationale du Crédit Agricole pour être avancés par elle aux Caisses Régionales Agricoles suivant le mécanisme de la loi du 5 août 1920 pour permettre la construction et la réparation des maisons d'habitation et des bâtiments d'exploitation des travailleurs et exploitants ruraux ;

2° Que soit institué un système de prêts à taux réduit, ne dépassant pas 3 1/2 % sans subvention, en faveur des propriétaires exclus de la loi actuelle, qui, dans les limites des maxima légaux, se proposent de construire ou d'améliorer les logements de leurs ouvriers, métayers ou fermiers ;

3° Que les maxima légaux relatifs aux réparations soient portés de 25.000 à 35.000 francs ;

4° Que soient allouées des subventions pour achat de maisons existantes lorsque ces maisons répondent d'une façon générale aux conditions imposées pour les maisons neuves ;

5° Que les prêts et subventions soient consentis même lorsque la construction et les réparations n'intéressent que des annexes de l'habitation (écurie, grange, puits, citerne, atelier, etc.) ;

6° Que les accidentés du travail agricole anté-

métallurgiques, pour obtenir que la priorité de fabrication et de livraison soit accordée aux fabricants de matériel agricole.

2° Que soient étudiées la simplification, la standardisation et l'adaptation à la petite culture de ce matériel, condition nécessaire pour obtenir à la fois sa vulgarisation et la diminution de ses prix de revient.

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

Considérant les difficultés d'emploi de la main-d'œuvre étrangère en agriculture qui tend, peu après son importation en France, à passer au service de l'industrie ;

Votre Commission vous propose l'émission du vœu :

a) *Que soit établi un contrôle administratif aussi complet que possible pour éviter le passage d'une profession à une autre et l'application rigoureuse de la loi de 1926 sur le débauchage par la création d'une carte spéciale pour les ouvriers agricoles.*

b) *Qu'étant donné le chômage, l'introduction d'ouvriers étrangers soit limitée aux ouvriers saisonniers*

CREDIT AGRICOLE

Considérant que dans la crise généralisée que traverse l'agriculture, les institutions du Crédit agricole doivent être renforcées, leurs attributions étendues et leurs dotations relevées afin de pouvoir faire face à des besoins accrus et à des demandes multipliées;

Votre Commission vous propose l'émission du vœu :

a) Que le taux des prêts de toute nature faits par le Crédit Agricole laisse une réduction proportionnelle à la Caisse du loyer de l'argent.

b) Que soit discutée et votée le plus tôt possible la

proposition n° 368 de MM. Caron, Jaubert, Lalanne, autorisant la Caisse Nationale à acquérir des immeubles ruraux, à les lotir, les aménager et les revendre en vue de faciliter l'accession à la petite propriété paysanne.

c) Que l'avant-dernier alinéa de l'article 66 de la loi de finances du 19 décembre 1926, affectant aux produits divers du budget général une partie de la redevance annuelle due par la Banque de France au Trésor, lorsque cette redevance excède 115 millions, soit supprimé ;

d) Que des prêts à moyen terme puissent être accordés aux métayers fermiers et petits propriétaires au taux du long terme ;

e) Que l'intérêt servi par le Trésor aux sommes provenant des dépôts qui pourront lui être remises par la Caisse Nationale de Crédit agricole, soit relevé à un taux suffisant pour permettre aux Caisses régionales de confier utilement leurs excédents de dépôts à cet établissemnt.

Warrants agricoles

Qu'un accord intervienne entre la Commission de l'Agriculture et la Commission de Législation civile du Sénat pour que le projet de loi sur les warrants agricoles voté par la Chambre soit soumis le plus tôt possible aux délibérations du Sénat.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Votre Commission vous propose l'émission du vœu :

a) Que soit établie progressivement, mais dans un délai très court, la gratuité complète des études et de la pension dans les écoles d'agriculture ;

b) Que dans les écoles normales d'instituteurs, l'enseignement agricole soit sérieusement organisé de façon à ce que les jeunes maîtres puissent à leur tour donner cet ensignement dans ls écoles primaires et les cours post-scolaires ;

c) Qu'après leur sortie de l'école, les instituteurs soient admis à faire un stage dans les écoles d'agriculture et d'artisanat rural, dans les fermes expérimentales, champs d'expériences, etc., avant d'être admis à passer l'examen du brevet agricole, les dépenses afférentes à ces stages leur étant remboursées et leur traitement payé ;

d) Que des avantages de carrière soient accordés aux maîtres qui enseigneront dans les centres ruraux, de façon à leur assurer l'égalité de traitement avec leurs collègues les plus favorisés des centres urbains.

POLITIQUE SOCIALE AGRAIRE

Un statut plus complet et plus équitable du métayage et du fermage reste encore à établir. Des propositions ont été déposées par nos amis Chevrier et Dezarnauld, relatives à l'indemnité de plus-value aux fermiers sortants, et aux baux ruraux mais aucune n'a encore été mise à l'ordre du jour de la Chambre. Il est urgent, comme l'a demandé Aubaud, que ces questions essentielles reçoivent, le plus tôt possible, les solutions que réclament à la fois l'intérêt de la justice et celui de l'agriculture.

ASSURANCES SOCIALES

J'ai signalé, devant le Congrès de Grenoble, les modifications à apporter à la loi du 30 avril 1930 pour en permettre l'application généralisée dans les milieux ruraux. Non seulement aucune de ces réformes n'a été réalisée, mais une partie de la loi elle-même est lettre morte dans nombre de nos départements.

L'assurance facultative agricole n'y fonctionne officiellement sous aucune de ses formes sous le prétexte qu'il est difficile d'évaluer le revenu agricole et qu'on s'exposerait, en le sous-estimant, à faire bé-

néficier de la loi un trop grand nombre d'agriculteurs. Les cotisations de ces assurés étant doublées par l'Etat, on verrait ainsi grossir démesurément les sacrifices demandés au Budget national. Ces sacrifices n'atteindront pas de longtemps ceux prévus lors du vote de la loi.

Et pendant que les Ministres du Travail, de l'Agriculture et du Budget, étudient depuis dix-huit mois des dispositions nouvelles suffisamment restrictives d'immatriculation, certaines caisses, dont il faut louer l'initiative, ont établi dans de nombreux départements, un régime d'assurances facultatives qui fonctionne sans souci des vaines subtilités administratives.

Il est temps de mettre un terme à une situation qui permettrait de croire que la République n'est plus ni une ni indivisible, et de faire bénéficier, enfin, des bienfaits de la loi, les millions de petits cultivateurs pour lesquels la terre n'est qu'un outil de travail et dont le labeur inlassable devrait être l'objet d'une sollicitude plus agissante de la part des pouvoirs publics.

En outre votre Commission vous propose de renouveler le vœu émis à Grenoble dont la teneur suit :

a) Que soit effectif le versement aux caisses autonomes de la majoration de 80 % accordée par l'Etat aux assurés obligatoires agricoles ;

b) Que les cotisations prévues actuellement pour les assurés agricoles obligatoires leur garantissent toutes les prestations dans la même mesure où sont garanties les prestations correspondantes des assurés obligatoires du commerce et de l'industrie ;

c) Que le tarif de responsabilité se rapproche sensiblement du tarif médical réel afin que la part à la charge des assurés obligatoires dans l'acquit des soins médicaux, frais de déplacement des médecins compris, soit le plus voisin possible des proportions (15 et 20 %) prévues par la loi, suivant les catégories d'assurés ;

d) Que si les accords établis entre les caisses et les syndicats médicaux ne permettent pas d'atteindre ce résultat, les Caisses d'assurance agricoles pratiquant l'assurance-maladie reçoivent du fonds de majoration et de solidarité ou de l'Etat une aide financière suffisante pour qu'en aucun cas les assurés agricoles ne soient appelés à participer au paiement des soins médicaux dans une proportion supérieure à celle qui sera laissée à la charge des assurés du commerce et de l'industrie appartenant aux mêmes catégories ;

e) Que soient étudiées et votées des dispositions législatives nouvelles plus favorables aux métayers, aux petits cultivateurs utilisant un seul salarié et aux membres de leur famille travaillant dans l'exploitation ;

f) Que le bénéfice de la loi en ce qui concerne l'assurance-maladie, soit étendu aux assurés obligatoires et facultatifs, ayant 55 ans et moins de 65 ans, moyennant, si besoin est, le versement d'une cotisation supplémentaire ;

g) Que le bénéfice de la loi soit étendu aux personnes âgées de 65 à 70 ans ;

h) Que le bénéfice des dispositions spéciales aux professions agricoles ne soit pas réservé seulement aux artisans visés par l'article 9 du décret du 9 février 1921, mais à tous les artisans ruraux ;

i) Que l'Etat participe aux allocations pour charges de famille des assurés facultatifs agricoles ;

j) Qu'un minimum de pension de retraite soit garanti aux assurés facultatifs agricoles de la période transitoire ;

k) Qu'il soit précisé si dans le cas de versement à capital réservé, la réserve porte sur le montant des cotisations patronale et ouvrière ou seulement sur le montant des cotisations ouvrières ;

l) Qu'une active propagande soit faite pour créer dans chaque commune rurale importante, une société de secours mutuel agricole ou une section de

la Caisse d'assurance agricole mutuelle départementale afin de faciliter à la fois le recrutement des assurés et le paiement rapide des prestations ;

m) Que soit organisée, dans le plus court délai, l'immatriculation des assurés facultatifs.

CAISSE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DES CALAMITES AGRICOLES

Ainsi que nous l'avons indiqué à Grenoble, nos amis Yvon Delbos, Queuille, Malvy et moi-même, avons déposé un projet instituant cette assurance pour le risque grêle avec le concours de la mutualité agricole, d'une caisse de réassurance d'Etat et d'une caisse de protection chargée de régler les indemnités relatives aux sinistres occasionnés par les risques non assurables.

Les Commissions de l'Agriculture et des Finances, il y a plus d'un an, ont adopté sans changement notable notre proposition, mais leurs rapports bien que depuis longtemps publiés n'ont pas encore vu le jour de la discussion.

Dans le premier programme d'outillage national dressé par le gouvernement, une somme de 300 millions était inscrite en dotation de cette Caisse créée par une disposition de la loi de finances du 30 décembre 1928. Le projet rectificatif a ramené cette somme à 120 millions, dotation insuffisante, mais que le gouvernement doit trouver sans doute encore trop importante puisqu'elle ne figure encore pas dans la nouvelle tranche de son programme publié dans les journaux d'avant-hier. Nous ne pensons pas cependant que le gouvernement puisse se désintéresser d'une des questions agricoles les plus pressantes et qui a fait depuis bientôt trois ans l'objet d'un vote du Parlement, surtout au moment où la multiplicité des calamités et leur gravité lui font un devoir d'apporter aux agriculteurs isolés ou groupés, une sécurité plus grande dans la rémunération de leur travail.

Nous engageons vivement nos amis parlementaires, auteurs du projet, à en saisir la Chambre dès sa rentrée et à ne rien négliger pour le faire aboutir rapidement (1).

L'OUTILLAGE NATIONAL

Nous venons, au cours de cet exposé, de voir combien durant ces dernières années a été trop souvent incomplète et parfois même contraire aux intérêts de l'agriculture, l'action des gouvernements. Ils ont assisté, sans essayer de l'entraver, au développement d'une crise économique dont ils n'avaient prévu ni la venue, ni l'importance, ni l'acuité.

Alors que pour parer à cette crise qui résulte d'une surproduction et d'une sous-consommation, il aurait fallu mettre en œuvre de grands travaux susceptibles de procurer un pouvoir d'achat accru aux masses ouvrières et ouvrant du même coup aux produits agricoles un plus large débouché intérieur, ils ont renoncé, pour l'exécution de leur plan d'outillage national à la seule méthode de financement possible, celle des emprunts par les collectivités incluse dans les divers contre-projets présentés par les partis de l'opposition.

Palmade vous a dit l'essentiel du programme d'équipement national qu'avec Queuille et moi-même,

---

(1) Nos amis Delbos et Jaubert ont demandé à M. Malvy, président de la Commission des finances, de saisir cette Commission de la question. La Commission des finances a nommé une sous-commission pour examiner les différents projets. Cette sous-commission a chargé MM. Bonnevay et Jaubert de rédiger un texte. C'est ce texte qui, adopté par la Commission des finances, figure dans le projet de loi de finances de 1932 qui va être incessamment discuté par la Chambre sous les articles 55 B, 55 C, 55 D, 55 E, 55 F, 55 G. Il reproduit les dispositions essentielles de la proposition Yvon Delbos, Jaubert, Queuille, Malvy.

au nom du groupe radical socialiste, nous avons élaboré et soutenu devant la Chambre. C'est de ce projet plus particulièrement que le rapporteur général, M. de Chapdelaine pouvait dire avec raison qu'il offrait le double caractère d'être « décentralisé et rural ». Parmi les projets et contre-projets présentés, aucun, en effet, ne faisait une part aussi considérable à l'Agriculture. 11 milliards sur 35 lui étaient réservés dans un espace de temps de 10 années, soit plus d'un milliard par an, et il n'était pas touché aux crédits budgétaires actuels du Ministère de l'Agriculture, lesquels étaient, à l'exception des fonds de concours provenant des jeux et alloués aux adductions d'eau, intégralement maintenus.

Il en était du reste ainsi pour la plupart des crédits budgétaires des autres ministères. Nous tenons à le souligner, car, au cours de la discussion devant la Chambre, les orateurs qui ont critiqué notre projet et plus spécialement le Ministre des Finances, ont méconnu la portée exacte de notre programme et son mécanisme. Sur 35 milliards de travaux à réaliser en 10 ans, 5 milliards à peine provenaient de ressources existant actuellement et inscrites aux divers budgets de l'Etat.

Les 11 milliards en faveur de l'Agriculture se répartissaient ainsi en millions de francs.

Achèvement du réseau des chemins vicinaux ordinaires	1.000
Construction de chemins ruraux	500
Construction de chemins d'exploitation....	150
Electrification des campagnes	2.150
Adduction d'eau dans les chefs-lieux de communes rurales	1.500
Amenées d'eau dans les villages	900
Travaux d'hydraulique irrigation et améliorations foncières	1.500
Remembrement	200
Equipement technique et commercial des coopératives (magasins, silos, etc.)	750

Aménagement des marchés et constructions de maisons de l'Agriculture	450
Organisation de l'exportation des produits agricoles	350
Habitations rurales	250
Dotation de la Caisse d'assurances contre les calamités agricoles	300
Réfection du cadastre	150
Achats de forêts et reboisement	400
Equipement de l'Artisanal rural	150
Total	11.000
Œuvres agricoles diverses	200

Une caisse d'avance aux communes largement dotée, permettrait aux collectivités en leur consentant des prêts à taux très réduit, d'entreprendre et de mener à bonne fin toutes leurs œuvres d'intérêt général.

Evidemment notre projet laissait loin derrière lui celui de M. Tardieu, lequel comprenait 5 milliards à utiliser en 5 ans dont 1.750 millions affectés à la réalisation d'œuvres soi-disant agricoles, mais dont 300 millions allaient à la dotation d'une Caisse d'avance aux communes, et 300 millions à la radiodiffusion et au téléphone l'Automatic rural.

Mais comme si la part faite à l'Agriculture eut semblé trop belle, ce projet était aussitôt suivi d'un rectificatif qui ramenait cette part à 920 millions sur lesquels seulement, à ce jour, 270 millions ont été votés par le Parlement (120 millions pour l'électrification, 120 millions pour les adductions d'eau et 30 millions pour l'enquête agricole). C'était un train extra léger. On nous annonce le départ d'un deuxième train de 3.500.000.000 fr. pour le jour de la rentrée des Chambres. Il comprendrait notamment, dit le Communiqué Officiel du Ministère des Finances, 80 millions pour des subventions aux départements et aux communes pour « l'adaptation des chemins départementaux et vicinaux » et 490 millions pour

développer l'électrification des campagnes et l'hydraulique agricole.

Les dépenses seraient couvertes par les disponibilités du Trésor et, le cas échéant, par la mobilisation d'annuités afférentes à des contrats de prestations en nature ou à des avances consenties par la Caisse des dépôts et consignations. Pour parler clair disons que c'est en définitive à l'emprunt qu'on demande les ressources d'un programme d'équipement national qu'en d'autres temps on aurait modestement qualifié de cahier de crédits supplémentaires.

Ce n'est point encore avec un tel projet qu'on atteindra le but vers lequel doit tendre un véritable programme d'outillage national ainsi que l'a montré notre président Daladier dans un vigoureux article paru récemment, et cela doit nous confirmer dans la décision que vous avez prise ce matin en adoptant les conclusions du rapport de mon ami Palmade (1).

---

(1) Le plan d'outillage national voté en décembre 1931 comprend en faveur de l'Agriculture l'ouverture des crédits suivants :

a) Subvention aux départements et communes pour l'exécution de leurs chemins de grande communication et vicinaux ordinaires : 130 millions.

b) Subventions aux départements pour la construction de routes à l'usage de communes enclavées: 40 millions A la date du 1er février 1932, le crédit était déjà épuisé.

c) Adduction d'eau: 300 millions.

d) Electrification des campagnes: 300 millions.

e) Hydraulique agricole et génie rural: 60 millions.

f) Organisation des débouchés à l'extérieur: 20 millions.

g) Dotation des établissements et recherches d'enseignement agricole: 25 millions.

h) Aménagement et protection des forêts: 3 millions.

i) Caisse de Crédit départemental et communal destinée non à fournir des avances de capitaux, mais à bonifier les emprunts locaux dans une certaine proportion (dotation): 300 millions.

POLITIQUE DES ENGRAIS
MINES DE POTASSE D'ALSACE

Le statut des mines de potasse d'Alsace reste encore à établir et le projet en est toujours pendant devant la Chambre. L'Assemblée des Présidents des Chambres à l'Agriculture a émis le vœu que l'exploitation des mines soit confiée à une Société anonyme dont le capital pourrait être le prix payé par l'Etat français au séquestre, c'est-à-dire 200 millions de francs.

Que sur ce capital divisé en 10.000 Kuxes, dont 8.353 appartiennent à l'Etat, un droit de souscription de 2.000 de ces Kuxes soit attribué au prix coûtant, c'est-à-dire à 20.000 francs l'unité, pour les 2/3 aux Chambres d'Agriculture et pour 1/3 au département.

Le Ministre de l'Agriculture dans son discours de Bourges a annoncé que le gouvernement serait disposé à accueillir favorablement ce projet et il ne resterait qu'à en préciser les modalités de réalisation. La commission d'Agriculture du Sénat aurait même déposé un projet sur le bureau de la Haute Assemblée.

Nous ne voyons pas d'inconvénient, au contraire, à ce que les bénéfices de ces mines reviennent en grande partie aux agriculteurs, mais en attendant des précisions plus grandes sur ce projet, nous vous proposons de renouveler le vœu émis l'an dernier qui demandé que, dans le statut à intervenir, aucune diminution ne soit faite des droits et des parts de l'Etat sur et dans les mines domaniales.

ENGRAIS AZOTES

C'est avec raison que nous redoutions dans notre dernier rapport les effets nuisibles pour les intérêts des agriculteurs français du Cartel international de

l'Azote. Nous annonçions que, contrairement aux déclarations du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale, les agissements de ce cartel tendraient plutôt à une augmentation des prix sur le marché français qu'à une diminution. Nos prévisions ne se sont, hélas! que trop bien réalisées et nous avons vu se dérouler une série d'opérations dont le moins qu'on en puisse dire c'est qu'elles n'ont pas servi les intérêts de l'agriculture.

La France ayant obtenu dans le Cartel un quantum de tonnage absolument insuffisant et l'usine de Toulouse, parce qu'adhérente au Comptoir Français de l'azote, étant incorporée dans le cartel, nous avons assisté à ce scandale dénoncé par notre ami François Albert le 19 février dernier à la tribune de la Chambre, d'une usine d'Etat majorant de 4 francs par 100 kilos ses prix de vente aux paysans français, pour les verser dans une caisse de compensation destinée à indemniser les usines étrangères contingentées ou à production déficitaire. Et comme la part de l'usine était trop faible dans un contingent français déjà insuffisant et que les prix exagérés freinaient la vente, nous avons vu les stocks énormes s'accumuler, l'usine travailler en veilleuse et perdre ainsi plus de 3 millions par mois. Le Cartel international est dissous, mais le Cartel national subsiste et l'usine de Toulouse y obtient une garantie de 80.000 tonnes en sulfate d'ammoniaque, tonnage insuffisant pour permettre l'abaissement du prix de revient de l'unité d'azote. Le 5 mai, le Ministre de l'Agriculture ferme la frontière aux engrais étrangers pour sauvegarder, dit-il, les industries d'azote installées en France, et nomme une commission pour délivrer des licences d'importation. Les cours se stabilisent sur le marché intérieur alors qu'ils baissent sur le marché extérieur ; la différence dépasse 20 % pour les azotés nitriques et 40 % pour les ammoniacaux. Les importateurs réalisent des bénéfices formidables. La consommation totale française étant de

l'ordre de 400.000 tonnes, c'est une dîme d'au moins 65 à 70 millions de francs prélevée sur le dos des agriculteurs. C'est une dîme si lourde que les achats se ralentissent et que, par contre coup, nous sommes exposés à voir fléchir notre production en blé alors qu'elle est déficitaire.

N'y aurait-il pas vraiment une autre façon moins désastreuse d'encourager et de protéger la fabrication de l'azote nitrique en France ?

Ce produit étant indispensable à la défense nationale et simplement utile à l'agriculture puisqu'il peut être remplacé par l'azote ammoniacal, pourquoi le budget de la Guerre ne ferait-il pas les frais de cet encouragement aux lieu et place du budget des agriculteurs français, comme l'ont demandé les Présidents des Chambres d'Agriculture?

C'est la suggestion qui a été formulée par notre ami François Albert au cours de la discussion du dernier budget de l'Agriculture et M. le sénateur J. Faure à la tribune du Sénat au cours d'une interpellation développée avant la séparation des Chambres. C'est celle qui certainement sera à nouveau présentée lorsque viendra en discussion devant la Chambre la ratification du décret du 5 mai 1931 (1).

Mais si l'on a tenu à protéger d'une façon particulièrement efficace comme je viens de le montrer,

---

(1) Les licences d'importation des engrais azotés sont délivrées aux importateurs moyennant le versement d'une certaine somme dont 12 francs par cent kilogs est allouée aux industriels fabricants d'azote pour les encourager à activer leur production d'azote nitrique. Mais le prix intérieur français des produits azotés subit indirectement le poids de cet encouragement. Notons en passant que le premier contingentement (5 mai 1931) des engrais l'a été contre les intérêts de l'agriculture. Ce n'est que 5 mois après que sont intervenus les contingents des produits agricoles à importer en France. On a donc protégé les industriels avant de protéger les agriculteurs.

l'industrie de l'azote au détriment des intérêts de la culture, a-t-on agi de même en ce qui concerne la protection indispensable aux produits du sol et de l'élevage.

La question vaut d'être examinée car elle est d'importance.

BLE

Les récoltes déficitaires en blé de 1930 et de 1931 et la législation établie en conformité des propositions présentées par nos amis parlementaires radicaux-socialistes qui limitent les quantités de blés exotiques incorporés dans la mouture ont permis d'obtenir une certaine stabilisation des prix des blés indigènes. Mais la fixation des pourcentages de ces blés exotiques n'a pas été faite au cours de la campagne dernière d'une façon toujours opportune et suffisamment progressive.

La grosse minoterie y a trouvé son compte, elle l'y a trouvé d'autant mieux que, par suite des défectuosités du régime de l'admission temporaire, elle a réussi à introduire en France des quantités de blés exotiques notablement supérieures à celles auxquelles elle avait normalement droit. Et, par suite de l'absence presque totale de surveillance, elle a pu les faire circuler, ou les travailler dans ses moulins.

Des millions de quintaux ont ainsi été importés à des prix qui, majorés des droits de douane, étaient encore inférieurs de 30 francs par 100 kilos aux cours des blés indigènes.

Le marché français en a été affecté, la moyenne et la petite minoterie ont été concurrencées par la grande d'une façon déloyale, et le consommateur n'a pas vu le prix de son pain diminuer. Les seuls bénéficiaires de l'opération ont été les grands moulins.

Souhaitons sans trop nous faire d'illusion sur son efficacité que le contrôle récemment institué par le

Ministre de l'Agriculture empêche le retour de pareils agissements dont quelques-uns ont été déférés à la justice.

Mais ne soyons pas en la matière plus optimistes que le Ministre lui-même, qui, paraît-il, en prévision de résultats décevants, étudierait à cette heure un système de licence d'importation des blés exotiques (1).

Espérons que nous ne connaîtrons pas le trafic autorisé de ces titres car ce serait là une manière inattendue de moraliser l'application de la loi. Ce serait compliquer encore un système par lui-même déjà délicat et dangereux, car s'il permet le contrôle il ne le permet que tardivement et expose le Ministre à laisser rentrer effectivement trop ou trop peu de blés exotiques.

SEIGLE EN GRAINS ET FARINE DE SEIGLE

Malgré l'effondrement total des cours survenu depuis très longtemps, des réclamations nombreuses de la culture et le dépôt de multiples propositions de loi, ce n'est que le 28 avril 1931 que, par décret, les droits de douane sur le signe ont été relevés de 21 à 35 francs et ceux sur la farine de seigle de 35 à 70 (2).

AVOINE ET ORGE

Depuis le 18 juillet 1930, le droit de douane sur l'avoine est resté sans modification fixé à 30 fr. (1) et celui sur l'orge est immuablement arrêté à 15 fr. à

---

(1) Ces licences ont été établies depuis la rédaction de notre rapport.

2) Le 11 juillet 1931 par une loi, le droit a été porté de 30 à 60 francs mais en tarif général sur les avoines et de 35 à 70 francs en tarif général sur les seigles.

cause des consolidations de tarifs accordées à la Tchécoslovaquie, bien que la commission des douanes de la Chambre ait invité le gouvernement, dans une proposition de résolution en date du 27 mars 1931, à les relever très sensiblement.

SUCRES

L'avant-dernière récolte de betteraves ayant été formidable et les cours ayant subi une baisse verticale, le 28 novembre 1930, le gouvernement déposait un projet de loi relevant les droits de douane sur les sucres, modifiant leur admission temporaire et les incorporant dans la loi du cadenas. Ce projet n'a été voté que plusieurs mois après à la suite de nombreuses interpellations dont une de notre ami Chevrier et ses effets se sont révélés efficaces au cours de la campagne dernière, comme le montrera mon ami Aubaud.

VINS

Le relèvement de 55 à 84 fr. l'hectolitre n'a été obtenu qu'en présence de la situation extrêmement critique de la viticulture.

PORCS VIVANTS, VIANDES DE PORC, CHARCUTERIE ET AUTRES DERIVES DU PORC

On sait la baisse considérable qui a frappé le marché du porc. Elle a commencé à la fin de l'année dernière. Elle a profondément ému le monde de l'élevage, les associations agricoles et le Parlement.

A la tribune de la Chambre et dans de nombreuses propositions de loi ou de résolution, les parlementaires ont réclamé instamment un tarif protecteur plus élevé. Il a été obtenu seulement le 27 mars 1931 sur

les viandes de porc salées, les conserves, la charcuterie et le saucisson (1).

BEURRES ET FROMAGES

La crise qui sévit sur les produits laitiers a fait réclamer depuis déjà plus d'un an le relèvement des droits de douane sur les beurres et fromages et ce n'est qu'après un retard considérable que ce relèvement a été obtenu (2).

***

LOI DU CADENAS

C'est après des demandes et des interventions sans nombre que les houblons, les pommes de terre et leurs dérivés, les produits dérivés des viandes, les

---

(1) *Bovins.* — Les importations qui s'élevaient à 42.320 quintaux en 1927, à 6.059 en 1928, à 9.393 en 1929, ont, en 1930, atteint 240.580 quintaux, et malgré les contingents, pour le derneir trimestre de 1931 elles dépassent 746.700 quintaux.

Porcins. — Les importations qui avaient oscillé dans les années qui ont suivi la fin de la guerre de 207.000 têtes en 1922 à 25.000 têtes en 1925, se chiffrent par 297.700 têtes pour 1930 et 498.530 têtes pour 1931.

Ovins. — Au lieu de recevoir comme autrefois la presque totalité de nos approvisionnements de l'Afrique du Nord, nous enregistrons des entrées importantes de moutons allemands, hongrois et italiens.

Viandes fraîches et congelées. — Les importations ont été en 1931, de 1.047.000 quintaux contre 331.530 quintaux en 1927 et 474.800 en 1928.

(2) Il est d'ailleurs insuffisant et les quantités importées depuis le relèvement le montrent nettement. En 1930, il avait été importé 58.480 quintaux de beurre, il y en a pour les 9 premiers mois de 1931, 158.550 quintaux.

produits laitiers et les bois ont été ajoutés à la liste des produits compris dans la loi du cadenas.

CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS

Comme les relèvements de tarifs douaniers se révèlent vite, dans la plupart des cas, sans efficacité réelle, parce que tardivement opérés et annihilés par les formes les plus ingénieuses du dumping que pratiquent toutes les nations de l'Est européen, le Ministre de l'Agriculture se voit maintenant contraint de recourir à un autre système d'apparence plus simple, celui du contingentement des importations.

Le 27 août dernier, il fixe les contingents pour les bois et les vins, mais trop tardivement et c'est avec raison que les syndicats de marchands de bois ont flétri le scandale des compagnies de chemins de fer qui ont acheté, dans le premier semestre de 1931, à des cours très élevés, des quantités énormes de traverses à l'étranger au moment où le commerce français des bois en possède des stocks considérables dont il ne trouve pas écoulement. En Allemagne et en Espagne, la presse a protesté contre le contingentement et parlé de mesures de rétorsion, oubliant complètement que les gouvernements de ces pays ont pris contre nous, il n'y a pas encore bien longtemps, des mesures autrement graves allant jusqu'aux prohibitions sanitaires.

Quant au marché de l'élevage, comme il ne s'améliore pas, malgré l'obturation de la fissure qui permettait, à la faveur de l'accord franco-italien, de faire passer par Modane des animaux en provenance de l'Europe centrale et même du Danemark, avec des tarifs de faveur, le Ministre de l'Agriculture se décide à publier, le 1er octobre, un décret qui instaure des contingents pour l'importation des bœufs, vaches, porcs, viandes fraîches, salées, conserves, beurres et fromages, et fixe pour tous ces produits, sauf pour

le dernier, l'importance de leur contingent respectif (1).

Dans les jours qui suivent la publication du décret, on remarque une certaine stabilité dans les cours, mais bientôt la baisse reprend, et s'accentue sous l'effet d'importations massives comme si chaque expéditeur étranger avait voulu devancer son concurrent pour profiter de la faculté entière qui lui est encore

---

(1) Depuis le Congrès, le système du contingentement a été étendu à beaucoup d'autres produits agricoles et industriels.

Deux décrets en date des 10 et 18 novembre ont contingenté le lait et ses dérivés, les fromages, viandes de mouton, œufs, fleurs coupées, volailles.

Mais à ce jour 8 mars 1932, aucun contingent n'existe encore pour des céréales secondaires (seigle, orge, avoine, maïs) dont les cours, du fait des importations massives ont, cependant, subi en 1931 un véritable effondrement qui a fait descendre leur prix en valeur or en dessous des prix d'avant-guerre.

Voici les chiffres des importations :

Orge. — Pour toute la campagne 1927-1928, 521.108 quintaux. Pour 1928-1929, 1.236.472 quintaux. Or les importations ont atteint en 1931 *dans les deux seuls mois* d'octobre et de novembre 1.058.910 quintaux.

Seigle. — Importations 1927-1928, 146.296 quintaux. 1928-1929, 167.900 quintaux. Or dans les 2 seuls mois d'octobre et de novembre 1931, elles ont atteint 214.769 quintaux.

Avoine. — Importations de 1927-1928, 285.995 quintaux. Importations de 1930-1931, 1.029.676 quintaux.

Maïs. — Le gouvernement par arrêté en date du 31 décembre 1931, vient de supprimer, pour les maïs, la surtaxe compensatrice du change de 15 % qui frappait les produits argentins et a signé le 5 janvier 1932 un avenant à la convention franco-roumaine qui donne au gouvernement roumain l'assurance que le maïs dit de Bessarabie, bénéficiera d'une réduction des droits du tarif douanier français.

ainsi laissée. Il eût été, croyons-nous, plus opérant de fixer des contingents plus faibles, s'étendant sur des périodes moins longues, mensuelles par exemple, ou bi-mensuelles.

Quant aux fromages, leur marché est également fort troublé, car l'annonce d'un contingent possible et prochain a précipité sans mesure les envois de l'étranger depuis le 1er octobre et il n'y a aucune raison pour que leur introduction ne continue pas à une cadence accélérée (1).

Si, aux lumières de l'expérience, cette technique du contingentement devenait efficace, faudrait-il l'appliquer à tous les produits agricoles menacés par la concurrence extérieure? Ne nous conduirait-elle pas tout droit a un nationalisme économique outrancier? On peut le craindre. Certes, un protection-

---

(1) D'autre part le contrôle des entrées est si mal assuré que les contingents sont dépassés C'est ainsi que du 1er octobre 1931 au 1er janvier 1932 le passage à nos frontières était autorisé pour 58.350 bovins et 30.000 porcins. Or il est effectivement rentré en France 107.000 bœufs et 43.000 porcs.

Pour essayer d'obvier aux inconvénients que nous signalons, le gouvernement par arrêté du ministre de l'Agriculture du 19 novembre 1931 a créé les permis d'importation délivrés par une Commission spéciale.

Les pays étrangers ont fait entendre des protestations et certains ont pris contre nous des mesures de représailles.

L'arrêté du 14 janvier 1932 prévoit que ces permis ne seront plus nécessaires pour importer des produits contingentés en provenance de pays avec lesquels des traités dans ce sens sont intervenus : Italie, Pays-Bas, Pologne, Union Belgo-Luxembourgeoise, Suisse, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Hongrie.

Ces pays ont la gestion des contingents respectifs qui leur ont été attribués. Ils se sont engagés à échelonner leurs exportations et à adresser aux bureaux des douanes par lesquels se fait l'entrée, une copie des licences d'exportation qu'ils délivrent à leurs exportateurs.

nisme réel et rationnel est absolument indispensabl[e] à l'agriculture française, car, suivant le mot profon[d] et juste de Lucien Romier : « Il s'agit là non de sau[ver] de l'argent, mais des hommes » et des droit[s] compensateurs seront toujours nécessaires, mêm[e] dans une Europe en équilibre, pour faire disparaîtr[e] l'inégalité des prix de revient.

Mais, pratiqué sous cette forme particulièremen[t] active, et généralisé, le protectionnisme ne nous con[-]duit-il pas rapidement vers le régime de l'économie fermée? Et qui ne voit le danger de ce régime pour un pays comme la France, exportateur chaque année de produits agricoles de luxe et exportateur, à la faveur de conditions climatériques favorables, de céréales et de produits d'élevage, et, d'autre part, contraint d'importer de l'étranger certaines matières premières indispensables à sa vie? Comment ne comprendrait-on pas qu'il est illogique, dans le même temps, de proclamer la nécessité et la vertu d'une coopération europeenne et de mettre en oeuvre des mesures propres à détruire l'esprit de paix économique et de solidarité internationale, qu'il est contradictoire de parler comme le Ministre du Commerce à Genève et d'agir comme le Ministre de l'Agriculture à Paris?

La France ne peut avoir, dans le domaine économique comme dans celui de ses affaires extérieures, qu'une seule et même politique. (*Applaudissements.*)

Les accords commerciaux et la protection douanière étant périmés, pour mettre de la clarté dans le chaos européen et de la loyauté dans les échanges, il faut d'autres contrats et d'autres formules. Julien Durand vous en indiquera quelques-unes : entente internationale des producteurs, politique des crédits, contingentement à la production et stockage judicieusement et prudemment établis. Je veux laisser à mon ami Queuille le soin d'en énumérer et d'en exposer d'autres et je vous demande, en m'excusant d'avoir été si long (*Parlez ! parlez !*), au nom de votre commission de l'agriculture, de vouloir bien, après exa-

men et discussion, adopter les conclusions suivantes de son rapporteur (1) :

CONCLUSIONS

Considérant que la crise qui sévit sur les produits agricoles prend chaque jour une forme plus aiguë et menace, par ses manifestations de plus en plus généralisées, l'agriculture française, industrie vitale de la nation ;

Que la baisse rapide et importante de tous les produits du sol et de l'élevage aboutira, à bref délai, à la ruine totale du paysan français si, d'une part, des mesures rapides et efficaces ne sont pas prises pour l'enrayer :

a) En organisant et moralisant les échanges internationaux ;

b) Dans le plan national, en ajustant aux prix de gros les prix de détail des objets achetés par le cultivateur ;

c) En dotant l'agriculture d'un outillage économique et social susceptible de réduire ses prix de revient et d'accroître sa sécurité matérielle et morale.

Considérant que le Parti radical-socialiste doit rester ce qu'il a toujours été : le vrai Parti de la terre et de celui qui la cultive (*Vifs applaudissements*), l'ami du paysan dont l'esprit démocratique et généreux a, depuis si longtemps et dans toutes nos provinces, souscrit à ses idées et à ses doctrines ;

---

(1) Nous estimons que la politique du contingentement même amendée comme nous l'avons dit plus haut, n'est pas susceptible de résultats importants et durables. Elle devrait être complétée par une politque d'accords commerciaux compensatoires qui assureraient aux parties contractantes des avantages réciproques et, si possible, équivalents.

Nous avons opposé cette politique positive et réaliste à la politique négative du gouvernement dans une intervention parue au *Journal officiel* du 27 février 1932.

Votre commission vous propose :

De proclamer à nouveau et avec plus de force qu[e] jamais votre désir ardent de voir pratiquer un[e] politique agricole hardie et novatrice en confirman[t] tous les vœux émis par le Congrès de Grenoble e[t] en adoptant les résolutions supplémentaires sui-vantes :

1° *Impositions communales et départementales* : que le projet de loi déposé le 31 mars 1931, portan[t] réforme des finances départementales et communa-les, soit profondément modifié afin qu'il puisse don-ner aux budgets locaux des ressources importantes permanentes et régulières, soit par une réduction des dépenses, soit par un apport nouveau de recettes ne provenant ni d'impôts ni de taxes nouvelles ;

2° Que le taux de la subvention pour *l'électrifi-cation des écarts* soit rétabli à 50 % et que les paie-ments des subventions pour les travaux d'électrifi-cation se fassent plus régulièrement ;

3° Que *l'assurance sociale facultative agricole*, telle qu'elle est prévue par la loi du 30 avril 1928, soit immédiatement mise en fonctionnement dans toute la France (*Applaudissements*) ;

4° Que les rapports parlementaires sur *les projets d'une caisse d'assurance* contre les calamités agri-coles soient immédiatement discutés par le Parle-ment et qu'une dotation importante ainsi que des ressources annuelles soient affectées à cette caisse pour lui permettre de fonctionner normalement à partir du 1er janvier 1932 ;

5° Qu'*un plan d'outillage national*, répondant à la situation économique du pays soit établi et voté le plus rapidement possible, plan dans lequel les tra-vaux de génie rural, d'organisation de l'agriculture et d'une caisse d'avance aux communes recevront des dotations comparables à celles qui leur étaient réservées dans le plan de nos amis Palmade, Queuille et Jaubert ;

6° Que des mesures immédiates soient prises pour faire cesser la disparité choquante qui existe actuellement entre les prix des engrais nitriques en France et à l'étranger ; et que si des sacrifices doivent être faits pour protéger l'industrie de l'azote nitrique, ils ne soient pas supportés par les seuls agriculteurs, mais par le Budget général ;

Que l'usine de Toulouse conserve sa destination d'usine étalon, régulatrice des prix, qu'elle garde son indépendance vis-à-vis des cartels internationaux et nationaux et s'oriente rapidement vers la fabrication des azotés nitriques ;

7° *Politique du blé :* que le contrôle des stocks de blés exotiques existant en France soit fait de la manière la plus rigoureuse et que le pourcentage de blés indigènes introduits dans la mouture soit établi en tenant le compte le plus exact possible de l'importance des stocks et des besoins de la consommation. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas rédigé de vœux en ce qui concerne la deuxième partie qui a trait aux questions douanières. Je pense que les orateurs qui viendront après mois vous présenteront des précisions.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée.

J'espère que vous voudrez bien approuver ce programme dans lequel je me suis efforcé de traduire nos idées communes et d'indiquer les mesures susceptibles de sauver l'agriculture française. (*Vifs applaudissements.*)

RAPPORT

présenté par

M. Raoul AUBAUD

Député

Après l'exposé si intéressant de Monsieur Jaubert, je me bornerai à apporter modestement le témoignage d'un représentant de la terre.

Le Bureau du Parti radical et la Commission de l'agriculture ont estimé que, comme chaque année, il convenait d'accorder une place très importante aux questions agricoles, car nous pensons que, de par ses traditions, sa doctrine son action au Parlement, et dans le pays, le Parti radical et radical-socialiste est le seul Parti des paysans. (*Applaudissements.*)

Nous sommes un certain nombre, ici et dans le pays, à éprouver une angoisse devant la situation qui est faite à une classe particulière d'agriculteurs, je veux parler des petits paysans.

Peu à peu, nous assistons à la disparition de la petite propriété familiale (*Applaudissements*), et, si nous en recherchons les causes, nous les trouvons d'abord dans le développement inéluctable du machinisme, dans la concentration également inévitable des capitaux. Nous la trouvons aussi dans une politique qui a été, jusqu'à ces derniers temps, trop industrialisée, c'est-à-dire qu'on a plutôt favorisé les cités au détriment des campagnes. Enfin, une autre cause est l'arrivée dans nos campagnes des fermiers étrangers. (*Applaudissements.*) Ces fer-

miers, venus avec des capitaux de leur pays, ont fait la surenchère des loyers. (*Applaudissements.*)

Ouvrant une parenthèse, je dirai qu'au point de vue politique, au point de vue républicain, cette invasion des éléments étrangers présente de très grands inconvénients.

Autrefois, un simple charretier qui était économe, sérieux, travailleur, pouvait espérer s'établir un jour à son compte. A l'heure actuelle, si le mouvement que je signale continue, cet espoir lui est interdit.

Or, la classe paysanne forme la moitié de la population de ce pays et nous voyons que la classe ouvrière agricole doit de plus en plus être confondue avec la classe des petits exploitants.

N'oublions pas non plus que c'est la classe paysanne qui a donné le plus gros effort pendant la guerre, qui est restée jusqu'au dernier jour dans les tranchées (*Applaudissements*), que c'est elle qui a payé en hommes, en ruines matérielles, en ruines morales, le plus gros tribut (*Applaudissements*) et que cela a été peut-être, au point de vue républicain, une erreur de faire une situation telle à la culture que la grande majorité des paysans d'autrefois ne pouvaient travailler que pour payer les lourdes hypothèques qui pesaient sur leurs terres.

Aujourd'hui, aussi bien au point de vue social qu'au point de vue du développement du commerce de nos petites cités, qui sont intimement liés au développement de la culture, nous avons le devoir impérieux d'établir et de poursuivre un programme d'action paysanne.

Nous sommes également angoissés par la dépopulation croissante de nos campagnes. La population agricole était de 75 % en 1846 ; elle est encore de 65 % en 1891. En 1911, elle est de 56. Elle n'est plus actuellement que de 51 % de la population totale. Et en Italie, en Allemagne, dans la plupart des pays d'Europe, on constate cet exode des campagnes vers les villes.

Quelles en sont les causes ?

Le travail des villes est plus facile, mieux rémunéré. Les travailleurs agricoles peuvent faire la comparaison avec le travail des villes.

Nous sommes tous partisans du développement des lois sociales. Cependant, il faut bien reconnaître qu'à la campagne, le travail est particulièrement dur. On ne bénéficie pas de la loi de huit heures, du repos hebdomadaire, de la semaine anglaise, du sursalaire familial, des secours de chômage.

Si nous voulons établir l'équilibre entre le travail industriel et le travail de la terre, c'est-à-dire entre la culture, qui est à évolution lente, dont le travail est dispersé, où l'on gaspille inévitablement ses forces et son temps, et l'industrie, qui est, au contraire, centralisatrice, où l'on réduit au minimum les prix de revient, où le travail de l'homme est remplacé par les forces de la machine, il convient d'en rechercher les moyens.

Nous souhaiterions une élévation des salaires des ouvriers agricoles pour les mettre en harmonie avec les salaires des ouvriers des villes. (*Applaudissements.*)

Nous souhaitons aussi le développement de l'école rurale. Déjà, il y a quelques années, lorsque le président Herriot était au pouvoir, des circulaires fort intéressantes, remplies de suggestions excellentes, ont été envoyées à ce propos aux inspecteurs d'académie.

Nous demandons également l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de quatorze ans, avec des congés supplémentaires pour les enfants de plus de douze ans à l'époque des grands travaux agricoles. (*Applaudissements.*)

Nous demandons la création de cours complémentaires du soir obligatoires, la création d'une école d'agriculture par département, d'une école ambulante par département et que les expérimentations de l'office agricole soient faites d'accord avec les instituteurs ruraux.

Nous demandons encore — et c'est très important — qu'un cours de comptabilité soit fait aux cultivateurs.

Il faudrait étudier aussi la question du crédit agricole, du statut juridique des coopératives agricoles, la question du remembrement ainsi que celle des modifications concernant la propriété foncière.

Vous m'excuserez de passer sur tous ces points. J'aborde très rapidement la question du bétail.

Je représente une région où les éleveurs sont en quantité. Là aussi, l'angoisse est grande, le désordre profond.

Nous sommes envahis par le bétail étranger. Nous demandons un contingentement, mais non le contingentement établi ces temps derniers par le Ministre de l'Agriculture qui ne donne aucune satisfaction ni aux associations agricoles ni aux producteurs.

Nous demandons l'établissement de droits de douane, car — je peux vous citer un chiffre qui m'a été confirmé ce matin — les éleveurs perdent mille francs par tête.

Une autre question importante est celle des frais de transport.

Actuellement, ces frais sont dix à onze fois plus élevés qu'avant la guerre. Et les réseaux ont adopté une nouvelle politique qui consiste notamment, pour diminuer leurs frais de personnel, à réduire le nombre des trains de marchandises, de bestiaux. C'est ainsi qu'au lieu d'avoir des trains de 30 à 35 wagons, vous voyez des trains de 50 à 60 wagons. Il en résulte une concurrence par la route, ce qui prive les chemins de fer de recettes importantes. Il en résulte aussi de gros inconvénients pour la production.

Je crois que M. Jaubert vous a parlé de la plus-value pour le fermier sortant. En tout cas, une proposition de loi a été déposée à la Chambre par nos amis Chevrier et Dezarnaulds.

Et j'en arrive aux conclusions générales.

Nous demandons :

1° Que les produits du sol donnent des prix rémunérateurs à tous les paysans ;

2° Que ces prix rémunérateurs soient encaissés réellement par le producteur (*Applaudissements*) ;

3° Que ces prix ne soient pas prohibitifs pour la consommation.

Notre ami Queuille vous parlera de la question agricole sur le plan mondial. Nous sommes d'avis, en effet, que les solutions nationales ne suffisent plus. Il faudra envisager la création d'organismes internationaux pour l'aménagement de la production et la répartition des produits.

En terminant, je me permets de soumettre au Congrès les conclusions suivantes :

« *Le Congrès,*

« *Considérant la crise qui atteint durement l'agriculture par l'effondrement des prix ;*

« *Considérant que le Parti républicain radical et radical-socialiste par ses attaches, sa doctrine et son action est le véritable Parti des paysans de France ;*

« *Considérant qu'il importe de poursuivre vigoureusement au Parlement et dans le pays une politique d'action paysanne et de justice en faveur d'une classe qui est un ferme soutien de la République ;*

« *Fait confiance à ses élus pour :*

« *Créer et perfectionner l'école rurale,*

« *Développer le crédit agricole et la coopération agricole ;*

« *Sauvegarder, par un statut protégeant la petite propriété familiale, l'indépendance de la classe moyenne contre les tentatives de reconstruction des grandes propriétés;*

« *Suivre une politique des engrais et des transports, ainsi qu'une politique douanière à l'abri de*

laquelle la culture pourra s'organiser en vue de la reconstruction économique générale ;

« Prendre au Parlement, toutes mesures utiles, telles que l'indemnité de plus-value au fermier sortant ;

« Et, encourager et provoquer les initiatives qui tendront, pour le salut de l'agriculture, à donner un équilibre mondial à la production, légitimement rémunérée, et à la répartition équitable des produits parmi les consommateurs. » (Applaudissements.)

DISCOURS

prononcé par

M. QUEUILLE

Député, Ancien Ministre

Mesdames, Citoyens,

Nos amis Jaubert et Aubaud viennent d'exposer devant vous les grandes lignes d'un programme agricole et de préciser quelles étaient, en faveur de l'agriculture les revendications du parti radical. L'objet de mon intervention sera un peu différente, car si nous avons à nous préoccuper d'améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs, nous avons aussi le devoir, de savoir comment, dans les circonstances présentes, alors que toutes les agricultures du monde connaissent une crise effroyable, nous pourrons éviter à nos agriculteurs les heures misérables que connaissent les producteurs de Roumanie et d'autres pays de l'Europe centrale.

Quelle est cette crise agricole dont on parle partout, que la France ressent en ce moment moins que d'autres pays, mais qui, aux yeux de beaucoup d'hommes avertis, apparaît comme particulièrement dangereuse ?

Julien Durand vous indiquera tout à l'heure l'origine de la crise économique. C'est certainement son aspect agricole qui est le plus angoissant.

La crise, elle a comme origine le déséquilibre entre la production et la consommation ; elle est la

conséquence lointaine de la guerre. Il est facile de le comprendre en ce qui touche l'agriculture.

Que s'est-il passé, en effet, pendant les années de guerre ?

A ce moment, des peuples entiers étaient sous les armes. Des nations voyaient leur sol ravagé, et il n'y avait pour travailler le sol des pays de l'Europe qu'une main-d'œuvre réduite ; de plus, la superficie à travailler était chaque jour moins étendue.

Alors les nations qui avaient le bonheur d'être en paix ont pu écouler leurs produits et réaliser — car elles vendaient aux prix qui leur plaisaient — des bénéfices considérables.

Il y a donc eu un développement énorme de la production dans les pays d'outre-mer : augmentation des emblavures aux Etats-Unis et au Canada ; augmentation des terres cultivées en Australie et en Argentine où se trouvait un troupeau important qui, autrefois, ne pouvait pas être dirigé vers les marchés de l'Europe, mais dont on s'est servi pour approvisionner les armées combattantes, pour nourrir les populations civiles des pays belligérants. On a fait pour cela d'énormes sacrifices, on a investi des capitaux considérables dans la construction d'immenses frigorifiques, de flottes susceptibles de transporter les viandes préparées dans ces établissements frigorifiques, et, peu à peu, l'approvisionnement de l'Europe a été assuré grâce à un appoint chaque jour plus important venu d'au-delà des mers.

Au lendemain de la guerre, nous ne nous sommes pas aperçus de cette concurrence, car ce n'est pas immédiatement que l'agriculture européenne a pu retrouver son développement d'avant guerre. Il a fallu reconstituer les pays qui avaient été ravagés par les obus, réadapter la main-d'œuvre à son ancienne fonction ; il a fallu suppléer aux bras absents.

Et puis, il y avait des besoins exceptionnels nés de l'après-guerre qui amenèrent dans les pays d'Europe une main-d'œuvre étrangère qui s'accroissait chaque jour.

Ce n'est que quelques années, lorsqu'on a vu l'Europe retrouver sa production agricole d'avant-guerre qu'on a senti le poids considérable de cette concurrence étrangère qui continuait d'arriver sur les marchés d'Europe et qui, dans des proportions malheureusement de plus en plus importantes grâce au perfectionnement des moyens de culture dans le monde entier, atteignait durement notre production.

Ce fut le commencement de la bataille économique se livrant sur le terrain agricole. Ce fut l'avilissement des cours des produits agricoles dans certains pays, avilissement dépassant tout ce qu'on peut imaginer.

Quelle a été la réaction de ces pays ?

Tous ont pensé, d'abord, que le meilleur moyen de se défendre contre cette concurrence lointaine née de la guerre, était de se protéger par des barrières douanières plus élevées. Et pendant plusieurs années, dans tous les pays d'Europe et même du monde on a assisté à l'organisation d'une protection qui est allée toujours se perfectionnant.

On a majoré les droits. Nous les avons majorés aussi, mais dans des proportions moindres.

Mais on s'est aperçu que cette protection était loin de donner les résultats qu'on en attendait.

Quand il y a abondance de produits sur le marché, quand il s'agit de denrées agricoles qui ne peuvent pas être stockées ou qui ne peuvent pas être stockées longtemps, les détenteurs sont bien obligés de vendre. Il faut bien qu'un jour où l'autre ils se débarrassent de leurs marchandises, qui, si elles restaient dans leurs greniers, perdraient de leur valeur. (*Applaudissements.*)

Comme il y avait une grande quantité de marchandises, on a baissé les prix en fonction de la majoration des droits de douane. On est allé vers les débouchés des pays déficitaires qui avaient retrouvé une concurrence analogue à celle qu'ils avaient connue avant la majoration des droits de douane.

Les droits de douane ne suffisant pas tous les pays

européens ont cherché d'autres procédés puisqu'ils avaient surtout le désir de défendre l'agriculture.

Pendant six à huit ans, la recherche de ces moyens de défense a été poursuivie. On est allé chercher dans le vieil arsenal protectionniste d'autrefois les armes dont on avait besoin. On y a trouvé les prohibitions sanitaires, moyen commode et particulièrement perfide.

On a déclaré, pour se protéger contre la concurrence étrangère, qu'on avait remarqué que le bétail provenant de certaines pays était dangereux pour la santé publique de l'Angleterre, de l'Allemagne, par exemple. Et, pour cette raison d'ordre sanitaire, tel pays a fermé sa frontière.

Déjà en 1926 et 1927, la France ne pouvait exporter un kilo de viande morte ou de viande vivante sur le marché anglais. Elle n'avait pas le droit également de faire passer un seul de ses bovins sur le marché allemand. La frontière espagnole était fermée dans les mêmes conditions. Seul restait ouvert, — au prix de quelles difficultés ! — le marché italien.

Et pour vous montrer combien, en ces matières, on était poussé à prendre des mesures rarement justifiées par des raisons scientifiques, je puis vous raconter le fait suivant.

En 1928, nous n'avons qu'un seul débouché pour les produits de nos étables, le marché italien. Brusquement, un jour, nous avons des wagons de bestiaux qui sont refoulés sous prétexte que nos animaux avaient la fièvre aphteuse. Nous venions d'avoir des années de sécheresse et nous étions dans l'obligation de trouver des débouchés à l'extérieur étant données les offres faites sur nos marchés. C'eût donc été une catastrophe que de voir se fermer le marché itailien. Qu'a fait le Ministre de l'Agriculture français ? Il a fait appeler le directeur du service des épizooties et il lui a dit : « Examinez les citrons italiens. Il est probable que vous y trouverez des parasites dangereux. » Deux heures après, le Ministre

avait un rapport et pouvait fermer notre frontière aux citrons italiens. Et cela a suffi pour que la frontière italienne reste ouverte. (*Vifs applaudissements.*)

Mais la prohibition sanitaire qui a été employée partout, ces dernières années, comme moyen de défense, n'a pas suffi non plus, car vous ne pouvez pas fermer votre frontière d'une façon absolue quand vous avez besoin d'un complément de certains produits.

Il fallait donc encore chercher autre chose.

C'est alors qu'on a inventé en Espagne, puis qu'on a appliqué en Allemagne, ensuite en France, l'obligation de l'emploi d'une certaine proportion de blé indigène pour la fabrication de la farine panifiable.

Ainsi en France, on a décidé qu'une certaine proportion de blé indigène devait être employé.

C'est sur cette réforme, qui a donné incontestablement des résultats appréciables en France, que M. Tardieu, bien souvent, s'est basé pour justifier son action au Ministère de l'Agriculture.

Or, il suffit de se reporter aux délibérations de nos précédents Congrès pour se rendre compte que c'est à Reims, il y a deux ans ,que notre Congrès a demandé qu'on utilise en France le blé indigène et qu'on ne tolère qu'une certaine proportion de blé exotique.

Le projet de loi a été déposé en décembre. Que M. Tardieu en tire mérite, nous n'y voyons aucun inconvénient, mais il voudra bien reconnaître qu'il a pris une fois de plus un enfant radical sur ses bras. (*Rires et applaudissements.*)

Si, dans cette affaire, on peut faire un reproche quelconque, à lui et à nous c'est d'être arrivés bien tard, alors que l'Espagne avait déjà limité les importations de blés étrangers depuis un an et que l'Allemagne avait fait la même restriction depuis juillet 1929.

Et ce retard pris dans une mesure indispensable a eu comme conséquence de favoriser les importa-

tions massives dont les agriculteurs qui sont ici se souviennent et qui se sont produites dès le début de la campagne 1929-1930.

Mais si, en augmentant les droits de douane, en limitant les importations, en édictant des prohibitions sanitaires, on peut lutter contre la baisse des cours d'un produit, il ne faut pas croire, nous avons toujours dit qu'il ne fallait pas croire que ce fût là la solution de la crise agricole, parce que l'agriculture n'est pas une industrie qui peut fixer à l'avance sa production, qui peut la limiter aux besoins de tel ou tel marché.

C'est le destin de l'agriculteur qui veut que ce qu'il produit soit fonction non seulement de ses efforts, mais aussi du soleil, et que, pour nourrir l'humanité, il doit accepter de produire trop si le soleil est avec lui. Et, dans une nation déficitaire, il y aura, à certaines années, des récoltes très abondantes, qui vous obligeront à chercher des débouchés à l'extérieur, ou il y aura des circonstances, comme des années de sécheresse, qui vous obligeront à chercher également pour votre bétail des débouchés à l'étranger. Si, à ce moment, vous n'avez pas de marchés à l'étranger, ce sera, malgré la protection douanière, malgré les prohibitions sanitaires, une baisse qui pourrait être catastrophique.

Un exemple. Imaginez que, l'année prochaine — et l'hypothèse n'est pas invraisemblable — nous ayons une récolte de blé comparable à celle de 1929 et que l'on puisse évaluer cette récolte à 100 millions de quintaux. Il faut, pour approvisionner la France, environ 85 millions de quintaux. Il y aura donc 15 millions de quintaux en excédent. On se glorifie en France d'avoir le blé à 100 francs plus cher qu'à l'étranger. Si nous avions 15 millions d'excédent, que se passerait-il ? Pour faire sortir ce blé de France, il faudrait bien que nous acceptions la baisse, à moins qu'on ait, au préalable, pris des mesures pour relever les prix sur les marchés étrangers.

Il est donc indispensable, pour sortir de la crise

présente, qu'on essaye de trouver des débouchés à l'étranger et c'est ce que tous les pays du monde s'efforcent de faire.

Ils ont dit : puisque nous nous heurtons à la protection douanière de l'étranger, et puisque nos agriculteurs sont dans l'obligation de trouver des débouchés pour écouler leurs produits, pour qu'on leur puisse assurer des marchés abordables, donnons-leur des primes à l'exportation.

Et, pendant que certaines nations majoraient leur tarif, d'autres donnaient pour la sortie des produits de leur territoire et l'accès des marchés qu'on croyait suffisamment défendu, des primes qui allaient toujours s'élevant.

C'est l'Allemagne qui a commencé. A un certain moment, elle ne savait comment écouler son bétail. Elle a décidé, puisque la France avait des droits de douane assez élevés, de donner, lors de la sortie d'un quintal de porc une prime équivalente au droit de douane. Et le tour était joué.

Non seulement l'Allemagne a fait cela, mais d'autres pays ont institué des primes à l'exportation.

Pour le vin qui connaît actuellement une crise et qui aurait pu en connaître une beaucoup plus grave, les pays nouvellement producteurs de vins ont immédiatement créé une prime à l'exportation. C'est ainsi que le Chili prélève sur son budget des crédits lui permettant de donner une prime de 93 francs par hectolitre de vin qui sort de son territoire.

La Yougoslavie transporte les vins à un tarif réduit ; elle les transporte même, dans certains cas gratuitement ; et elle donne une prime équivalente à 20 francs.

L'Australie donne des primes à la sortie des vins, et, d'après un renseignement que je tiens du groupe viticole de la Chambre, à certaines périodes, cette prime s'est élevée à 550 francs par hectolitre.

Comment voulez-vous que les producteurs de certains pays puissent résister ? Et comment penser qu'avec des droits de douane on pourrait résister à

une pareille offensive économique ? (*Applaudissements.*)

Il y a encore la Russie qui ne calcule même pas ses prix de revient et qui envahit les marchés étrangers parce qu'elle a besoin de capitaux. Elle livre au-dessous des prix mondiaux, toute une série de produits sur lesquels elle provoque une baisse catastrophique pour les producteurs des pays vers lesquels elle dirige ses marchandises.

Mais il y a d'autres pays dont on a tort de ne pas parler et qui font la même chose.

Ainsi, en Pologne, on a constitué, il y a quelques mois, une société officieuse pour l'exportation du bétail et des bois polonais. Cette société reçoit des crédits de l'Etat.

En Yougoslavie, il y a un monopole du commerce extérieur pour les produits agricoles, qui reçoit le concours financier de l'Etat.

La Tchécoslovaquie vient de monopoliser le commerce extérieur.

Et quand on parle des Etats-Unis, croyez-vous qu'eux-mêmes n'ont pas fait du dumping lorsqu'ils ont donné à leurs groupements fermiers des crédits qui se sont élevés à 500 millions de dollars pour leur permettre, disaient-ils, de faire des avances à leurs adhérents ? Actuellement, ces fermiers peuvent vendre leurs marchandises pour presque rien puisque ces marchandises ont déjà été payées avec les crédits de l'Etat.

Et d'autres dumpings ont été pratiqués ailleurs dans le monde.

Une pareille situation doit nous mettre en garde contre les dangers extérieurs et nous inciter à chercher des solutions et des procédés nouveaux.

Que peut-on faire ?

Pouvons-nous déclarer qu'il serait possible, après tout, de s'isoler du reste du monde, qu'il suffirait d'établir autour de la France une sorte de muraille de Chine ? La France, d'après les statistiques, produit sensiblement ce qui est nécessaire à sa consom-

mation. Nous pouvons vivre sur nous-mêmes et nous nous moquerons de l'étranger.

Je vous en supplie. Il ne faut pas, un moment, retenir une solution pareille, parce qu'elle est contraire à l'intérêt national et contraire à l'intérêt des agriculteurs. (*Applaudissements.*)

Il est exact qu'à certains moment nous produisons ce qu'il nous faut. Mais, je l'ai dit, la production agricole n'est pas quelque chose de régulier. Parfois la récolte est abondante ; parfois elle est mauvaise. Si vous pouvez vous isoler de l'étranger en période mauvaise, que ferez-vous si l'étranger refuse de prendre vos produits quand votre récolte sera surabondante et que de toute nécessité vous devrez exporter ?

Certaines productions françaises, comme les vins de luxe, ne peuvent vivre que si les débouchés étrangers leur restent ouverts.

Nous serons obligés de trouver à l'étranger le moyen de faire consommer le bétail qui ne sera pas absorbé par notre marché intérieur.

Et pour nos fleurs aussi, il faut trouver des débouchés à l'étranger.

Si nous fermons notre frontière aux produits étrangers, croyez-vous que les pays étrangers viendront nous acheter des produits industriels ?

Et si nos produits industriels ne trouvent plus d'écoulement à l'étranger, pensez-vous que cela ne déterminera pas chez nous le chômage ? Cela n'aura-t-il pas alors sur notre marché intérieur des répercussions désastreuses au point de vue agricole ?

Nous aurons diminué le pouvoir d'achat d'une clientèle indispensable aux agriculteurs et nous aurons créé la mévente des produits agricoles, parce que nous aurons déterminé le chômage dans l'industrie. (*Applaudissements.*)

Donc, pas d'économie fermée.

Je sais bien que, se rapprochant de cette solution, certains ont dit : Pourquoi ne pratiquerions-nous

pas, ainsi que l'Angleterre a tendance à le faire, une politique impériale ?

On a tort, déclarent-ils, d'affirmer que nous sommes un peuple de 38 à 40 millions d'habitants. C'est un immense empire dont le territoire est placé dans toutes les parties du monde. Il est certain que la production métropolitaine ne serait pas suffisante, mais grâce à une politique impériale, nous pourrions triompher de la politique anormale que subit l'agriculture française.

La réponse est simple.

Laissons de côté le domaine théorique. Quelle est pratiquement la situation à ce point de vue ?

On peut diviser l'économie française en deux groupes :

Le groupe nord-africain — Algérie, Tunisie, Maroc — qui n'a pas besoin de produits agricoles français, qui est même un concurrent dangereux pour certaines productions métropolitaines. Surtout parce qu'on ne peut espérer donner aux musulmans un pouvoir d'achat suffisant pour en faire des consommateurs importants ; on ne fera pas non plus oublier à cette population le Coran qui lui interdit de boire le vin français.

Quant à nos autres colonies, elles ne peuvent non plus constituer avant longtemps un débouché intéressant pour nos produits agricoles.

Ce n'est pas tout de suite que les populations de l'A. O. F. ou de l'A. E. F. arriveront à s'alimenter à l'européenne.

Il faut trouver une solution. Je ne rejette pas complètement celle-ci, mais je dis qu'elle ne peut pas guérir le malaise actuel.

Nous nous trouvons alors en présence de deux sortes de solutions.

L'une a été préconisée dans un discours, au reste remarquable, d'un homme plein de talent, mon ami Spinasse, député socialiste.

Au cours d'une interpellation sur la politique économique, il a dit que le moyen de se sortir de la

situation présente était de recourir aux solutions socialistes.

Spinasse n'est pas allé plus loin. Je connais trop sa loyauté pour n'être pas sûr qu'il le fasse un jour. Mais je fais une objection : c'est que si les solutions socialistes dont on nous parlera peuvent avoir, sur l'établissement de l'économie mondiale, une influence heureuse, ce sont des solutions qui ne seront applicables que dans un avenir très lointain, car l'application des doctrines socialistes suppose la conversion de l'Europe et du monde au socialisme.

Nous n'en sommes pas encore là. Et si ambitieux que soient nos voisins, amis ou adversaires suivant les circonstances, il est bien certain qu'ils n'envisagent pas une conversion pareille avant que des années et des années se soient écoulées.

Comme nous avons à assurer l'avenir de demain et même le présent, et comme nous sommes des hommes de raison, ce sont des solutions pour aujourd'hui et demain que nous devons essayer d'établir.

C'est alors qu'on pense à la solution préconisée par M. Briand, par M. Herriot, par M. Benès qui est un grand serviteur de l'Europe, c'est-à-dire à l'organisation économique de l'Europe.

Il y a à cela toutes sortes de raisons, en particulier celle-ci, qui est de simple équité, que le pays le moins bien armé pour se défendre dans la bataille est celui dont la production est largement hypothéquée par les charges que la guerre laisse toujours après elle, et qu'il devrait y avoir une sorte de solidarité du malheur entre les nations. (*Applaudissements.*)

Cette solidarité, il faut qu'elle s'organise. Mais, quand on cherche comment elle doit être organisée, on s'aperçoit que ceux qui l'ont tentée jusqu'à présent ne sont pas arrivés à des résultats pratiques bien certains.

Que s'est-il passé en effet ?

M. Briand a fait créer à Genève un Comité pour l'étude des questions économiques Européennes. Mais

chaque fois qu'on a voulu entrer en conversation avec tel ou tel pays particulièrement atteint par le désordre économique présent, on s'est heurté à des objections de pays non européens.

On s'est heurté à l'objection du représentant de l'Australie qui demandait le maintien de la clause de la nation la plus favorisée et qui s'élevait contre l'entente de la France avec les pays balkaniques.

On s'est heurté à l'objection du Canada qui demandait qu'on lui achète par préférence.

Et bien, non ! L'Europe ne veut s'organiser contre personne. Ce qu'il faudrait, c'est que maintenant on sorte des discussions théoriques, et, tout en gardant comme but lointain le plan définitif, qu'on amorce des ententes susceptibles d'apporter au malaise présent certaines atténuations. *(Applaudissements.)*

On vient de décider en France la politique des contingentements. Puisqu'on ne pouvait pas résister à la concurrence étrangère parce que les droits de douane ne jouaient plus ou que les prohibitions sanitaires nous empêchaient d'aller sur certains marchés, puisqu'on faisait le dumping ou qu'on instituait des primes à l'exportation, on a dit : nous allons limiter l'entrée des produits étrangers sur le marché français.

M. Tardieu a eu raison de le faire. Mais, où il a eu tort, c'est d'avoir décidé que les quantités autorisées à entrer en France jusqu'au 31 décembre pourraient entrer dans les trois mois comme elles le voudraient. On a ainsi permis l'entrée en France de quantités massives qui ont apporté le trouble sur notre marché.

Mais que devient dans tout ceci le respect des traités de commerce ? Vous nous dites : « Nous demandons le maintien de la clause de la nation la plus favorisée », et, dans le même moment, vous donnez des primes à l'exportation qui empêchent de jouer le droit de douane.

Eh bien puisque les traités de commerce ne jouent plus, à quoi bon parler de ces traités et de la clause

de la nation la plus favorisée ? Vous les aurez détruits en fait ; nous les mettons au rang des vieilles archives, et nous essayons de bâtir quelque chose de nouveau.

Ce quelque chose est simple. Il suffit de dire : il est normal que l'Allemagne, par exemple, envoie chez nous telle quantité de produits qui correspond à nos besoins, mais à charge par elle de recevoir une quantité correspondante de nos produits.

C'est ce régime de la réciprocité, de la priorité dans les achats, qu'il nous faut instituer. C'est lui qu'il faut essayer de mettre en pratique sans s'attarder au respect de principes traditionnels qui partout sont violés.

Ce faisant, nous ne ferons d'ailleurs qu'appliquer une ligne de conduite qu'on a déjà commencé à mettre en œuvre contre nous.

Nous avons eu, à un moment donné en face de nous les nations balkaniques, auprès desquelles nous avions autrefois une situation morale digne de la figure de la France. Nous n'avions que des amis en Roumanie, en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie. La France était la tutrice de ces jeunes pays, dont certains avaient trouvé leur indépendance dans la guerre.

Et puis, ces pays ont cherché à sortir de leur période de misère. Ils se sont tournés vers nous.

Nous leur avons dit : « Que peut-on faire ? Vous acheter par priorité ? Nous allons étudier la question ».

A Genève, l'objection de la clause de la nation la plus favorisée nous a empêchés de conclure avec eux un accord. Nous avons simplement prêté à certains, et cela nous donne envers eux figure de créanciers.

Par contre, l'Allemagne a assuré à ces pays l'accès sur son marché par priorité. Des accords ont été signés entre eux qui, non seulement nous ferment le marché allemand pour certains produits agricoles, mais qui assurent à l'Allemagne la priorité pour l'ex-

portation de ses produits industriels vers les pays balkaniques.

Ce que certaines nations balkaniques ont fait avec l'Allemagne, l'Allemagne l'a fait également avec la Finlande. L'Autriche vient de le faire pour les produits agricoles, contre un avantage donné pour les produits industriels, avec la Yougoslavie.

Puisqu'on est en marche vers des ententes entre nations de l'Europe qui, pratiquant la solidarité dans le malheur qui s'est abattu sur elles, s'accordent des régimes de priorité pour que l'Europe malheureuse d'après-guerre vive de produits européens, nous aussi, par la voie des contingentements, nous suivons l'exemple et nous nous assurons ainsi des débouchés à l'étranger tout en nous défendant efficacement contre la concurrence étrangère.

Voilà la combinaison qu'on peut. à l'heure présente, essayer de mettre sur pied. (*Applaudissements.*)

On nous dira : Elle peut avoir des inconvénients. Que vont en penser des pays comme les pays Américains, les Etats-Unis, le Canada, la République Argentine, l'Australie ? N'allez-vous pas soulever de leur part des objections qui, demain, nous placeront, au point de vue international, dans une posture désagréable ?

Je réponds non, en m'autorisant des calculs faits par M. Benès.

L'Europe — en laissant en dehors d'elle la Russie, ainsi que l'Angleterre qui pratique une politique impériale — ne produit pas assez pour ses besoins, qu'il s'agisse des produits industriels ou des produits alimentaires. Nous aurons donc des contingents à accorder aux nations non européennes.

Nous aurons la possibilité de dire aux Etats-Unis : « Nous vous réservons une place sur notre marché ; il est vrai que vous devez nous en donner une sur le vôtre, peut-être même en commençant à vous convertir à ces vins français que, pendant trop longtemps, vous avez écartés ». (*Applaudissements.*)

Des possibilités analogues peuvent être offertes à la République Argentine en ce qui concerne les viandes frigorifiées.

Cette solution n'est une solution de bataille contre personne. Elle prévoit simplement que l'Europe vivra tout d'abord avec ses propres produits, qu'elle réglementera les importations, qu'elle superposera les protectionnismes nationaux pour faire un protectionnisme nouveau : le régime de la priorité européenne, qui permettra d'organiser la production du monde en fonction des besoins. (*Vifs applaudissements.*)

Cette solution, je vous demande d'y réfléchir. Je vous demande d'en adopter le principe, parce que je suis sûr qu'elle est favorable à deux objectifs qui ont toujours été ceux du parti radical : défendre les agriculteurs de ce pays qui ont fait dans le passé la prospérité de la France ; éviter que s'établisse en Europe un régime qui puisse mettre en péril ce qui est pour nos agriculteurs le plus grand des besoins, je veux dire la paix. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Imp. M. BOIVENT, K.-Bicêtre